

BULLETIN MUNICIPAL

R.G.2016

SOMMAIRE

- P.1 Le Mot du Maire,
- P.2/3/4/5 Compte Administratif 2015,
Budget Communal 2016
(Commune, Assainissement,
Transport Scolaire, CCAS),
- P.6/7/8/9 Les réalisations d'investissements 2016,
- P.10/11 Les projets d'investissements 2017,
- P.12/13 L'école communale, les activités
périscolaires,
- P.14/15/16/17/18/19/20 Les Associations,
Subventions allouées 2016,
- P.21 Le recensement de la population,
- P.22/23 Les élections 2017,
- P.24 L'état civil, le Pacs,
- P.25 Zéro phyto
- P.26 La sécheresse,
- P.27 Le Spanc, journée citoyenne,
- P.28/29 Tri sélectif, compostage,
- P.30/31 Le défibrillateur , Recensement
militaire, CNI
- P.32 Numéros utiles.

Chers administrés,

Pour la troisième fois, il m'appartient de vous relater l'exercice 2016.

Je profite de ce moment pour vous rendre compte des réalisations qui ont été effectuées sur notre commune malgré la baisse des dotations de l'Etat. Nous devons faire très attention à nos dépenses de fonctionnement sachant que nous avons perdu environ 16 000 € sur trois ans. Malgré tout, nous avons été en mesure de faire des réalisations importantes telles que le renforcement des fondations de l'église de Saint Jean des Arades pour un coût total de 174 000 € TTC, la réfection du point poste et du secrétariat de mairie et la fermeture de l'entrée principale de la nouvelle école.

Nous avons demandé et obtenu différentes subventions qui nous ont facilité la tâche.

Pour 2017, nous avons lancé une

étude pour la mise en sécurité de la traversée du village.

Dernièrement, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre que le gérant du bar épicerie arrêteait son activité pour cause de santé. Nous allons tout faire pour retrouver un repreneur car, au vue des résultats, cette activité était rentable et appréciée de nous tous.

Je dois vous informer qu'en vue du recensement de notre commune, un agent passera chez vous et je vous demande de lui réserver un bon accueil. Ce sera Julie ROUMIGUIÉ ou Rémi COLMAGRO. Qui effectuerons cette tâche.

Le conseil municipal et moi-même œuvrons pour que notre commune avance avec une ambition mesurée.

Vive Belfort et bonne année à vous tous.

Le Maire, Claude VÉRINES.

Les Finances Publiques de la Commune.

► Le BUDGET COMMUNAL

⇒ Le Compte Administratif 2015

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Résultats reportés		200 072,21		34 435,87		234 508,08
Opération exercice	286 083,70	94 612,11	374 053,66	380 995,06	660 137,36	475 607,17
Total	286 083,70	294 684,32	374 053,66	415 430,93	660 137,36	710 115,25
Résultat de clôture		8 600,62		41 377,27		49 977,69
Restes à réaliser	4 143,00				4 143,00	
Total cumulé	290 226,70	294 684,32	374 053,66	415 430,93	664 280,26	710 115,25
Résultat définitif		4 457,62		41 377,27		45 834,89

Dans l'ensemble des sections, le résultat de clôture au 31/12/2015 s'élève à **45 834,89 €** (excédentaire). Soit un excédent en section de fonctionnement de 41 377,27 €, et un excédent en section d'investissement de 4 457,62 €.

Il n'y a pas de déficit à couvrir, de ce fait, il est réaffecté la totalité, soit 41 377,27€ au compte R002 du budget primitif 2016.

⇒ Le Budget Communal 2016

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par les membres du conseil municipal.

Il a été inscrit au budget communal 2016 les dépenses obligatoires :

- remboursement de la dette : 3 emprunts en cours.

Paiement annuel du capital : 28 846,16 €

Paiement annuel des intérêts : 10 241,19 €



© Can Stock Photo - csp10639895



Le compte administratif, le compte de gestion, le budget primitif ont été voté en séance du 12 avril 2016.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	445 854,63	404 477,36
Résultat de fonctionnement reporté		41 377,27
Total section Fonctionnement	445 854,63	445 854,63
INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	225 539,16	251 081,54
Restes à réaliser	4 143,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement		8 600,62
Total section Investissement	259 682,16	259 682,16
TOTAL GÉNÉRAL	705 536,79	705 536,79

Le budget 2016 est équilibré :

en section de fonctionnement pour un montant de **445 854,63 €**

en section d'investissement pour un montant de **259 682,16 €**

⇒ Les taxes locales pour l'année 2016

Pour plus d'informations : impots.gouv.fr



	Taux votés Part COMMUNE 2016 Pas d'augmentation	Taux moyens communaux 2015		Taux 2015 Des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
		Au niveau NATIONAL	Au niveau DÉPARTEMENTAL	
TAXE D'HABITATION	7,80	24,19	18,20	6,11
TAXE FONCIÈRE (bâti)	4,82	20,52	21,70	5,41
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	49,88	49,15	148,26	54,31
Cotisation Foncière des Entreprises	14,80	25,95	/	10,93



La taxe d'habitation est calculée annuellement, selon votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition.

Cela signifie que si vous avez déménagé au cours de l'année au titre de laquelle l'imposition est établie, c'est sur votre adresse au 1er janvier que sera calculée votre taxe d'habitation.

Cette dernière prend en compte la valeur locative nette de l'habitation, c'est-à-dire la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances après abattements. Le **montant de la taxe d'habitation** est calculé en multipliant la valeur locative nette par les taux d'imposition déterminés par les collectivités territoriales. Ces derniers sont actualisés chaque année.

Le BUDGET ANNEXE "TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL"

⇒ Le Compte Administratif 2015

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 399,72
Opération exercice	7 443,74	12 490,59
Total	7 443,74	14 890,31
Résultat définitif		7 446,57

⇒ Le Budget 2016

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	14 455,82	7 131,25
Résultat de fonctionnement reporté		7 446,57
Total section Fonctionnement	14 577,82	14 577,82



Le BUDGET ANNEXE "CCAS"

⇒ Le Compte Administratif 2015

Libellé	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou
Résultats reportés		730,82
Opération exercice	0	0
Total	0	730,82
Résultat définitif		730,82

⇒ Le Budget 2016

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Votes	730,82	0
Résultat de fonctionnement reporté		730,82
Total section Fonctionnement	730,82	730,82



Action Sociale

La loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 (article 79) portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Par délibération 2016-012-002 du 8 décembre 2016, les membres du conseil municipal ont décidé de dissoudre le budget du CCAS à compter du 31 décembre 2016.

Les compétences seront exercées par la commune. L'ensemble de l'actif et du passif lui sera dévolu.

Les réalisations d'investissements 2016

► Réfection de la salle Mairie et de l'Agence Postale Communale

Vous avez pu constater que les locaux de la Mairie et de l'Agence Postale Communale se sont modernisés ! Suite à une fréquentation en hausse des services Mairie et Poste, il s'est avéré nécessaire d'adapter l'accueil du public pour une meilleure confidentialité.

Les travaux ont duré quelques semaines et le résultat final est à la hauteur de nos attentes.

Nous remercions l'entreprise QUERCY HABITAT pour leur professionnalisme.

Entreprise sollicitée : **Quercy Habitat**

Coût total des travaux : **19 439,00 €** (récupération de la TVA à hauteur de 15,761%).

Participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - fonds de concours : **6 210,00 €**
et de la Poste : **8 619,50 €**.



► Fermeture du hall d'entrée de l'école

Pour des raisons de sécurité, nous avons pris la décision de fermer le hall d'entrée de l'école communale.

Par temps de pluie, les enfants glissaient sur le carrelage pourtant « anti dérapant ».

Les WC de l'école sont maintenant à l'abri du vent et du froid.

Entreprise sollicitée : **Quercy Bois**

Coût total des travaux : **6 468,00 €**

(récupération de la TVA à hauteur de 15,761%).

Participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - fonds de concours : **2 695,00 €**

Autofinancement : **3 773,00 €**.



► Voirie Communale et Intercommunale 2016

Le programme voirie 2016 a connu un parcours chaotique avec toujours la même entreprise « ETPLV ».

Les travaux ont été réalisés par intermittence, sur une durée de quatre mois, avec des interventions non signalées qui ont été très difficiles à suivre.

A ce jour, il reste des choses à faire (des routes et la place devant la mairie à balayer, mais aussi le chemin de « Pourtalier » à faire en partie et qui est reporté au programme 2017).

Ce constat avait déjà été dressé en 2016 pour cette entreprise qui a été retenue à la suite d'un appel d'offre, pour une durée de quatre ans, qui se positionne toujours sur de nouveaux marchés grâce à des tarifs défiant toute concurrence, mais qui ne met pas assez de matériel et de personnel sur ses chantiers.

Malgré ces désagréments et difficultés, il a été investi, en 2016 :

Voirie COMMUNALE	Voirie INTERCOMMUNALE
<ul style="list-style-type: none"> • Bigot • Carroul • Combe de Terrene • La Séjalio • Place devant la mairie 	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin de M. MILLS à Trotoco • Desserte de Souques et Loubéjac • Entrée de Loubéjac • Gary Haut • La Brune • Route du Saint Jean • Traverse de Caminel • Traverse de Malmont
23 980.32 €	65 208 €



Lieu-dit Gary Haut - Voirie Intercommunale



Lieu-dit Combe de Terrene - Voirie Communale



Lieu-dit Bigot - Voirie Communale



Traverse de Caminel - Voirie Intercommunale

En conclusion, plus de **89 000 €** ont été nécessaires à l'entretien de notre voirie.

Ce montant ne tient pas compte de l'enrobé ou de la castine épanchés au plus juste par nos employés communaux.

Il s'agit d'une somme conséquente qui doit interpeller chaque utilisateur afin de respecter nos routes et chemins comme il se doit.



► Réhabilitation et consolidation des fondations de la Chapelle "Saint Jean des Arades"

Les travaux de consolidation des fondations de la chapelle ont été réalisés au court du 2ème trimestre de l'année 2016.

L'entreprise **SOLTECHNIC** a été très efficace et a fourni un travail de qualité.

Méthodologie d'exécution des micropieux :

- nombre de micropieux type II : 53 extérieurs et intérieurs,
- Exécution de micropieux type II incluant : forage, fourniture et mise en place d'armature en tube acier et scellement au coulis de ciment.
- Micropieux intérieurs et extérieurs de diamètre 140 mm,
- Exécution d'une longrine de raidissement en béton armé
- Matage et harpage des fissures dans la zone des micropieux façades avant, arrière, droite et gauche.
- Matage et rejointoiement des fissures intérieures
- Réfection des dallages et carrelage au droit des micropieux zone entrée église et sacristie.

Coût TOTAL HT de l'opération		144 384,00 € (173 260,80 € TTC)
Indemnité sinistre de GROUPAMA		114 493,87 €
Coût réel HT à la charge de la commune (après déduction de l'indemnité sinistre)		29 890,13 € HT
Subventions attribuées: (à partir du montant HT à la charge de la commune)		
► De l'État au titre de la DETR	25%	7 473,00 €
► de la RÉGION au titre du soutien à la restauration du patrimoine	20%	5 978,00 €
► Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne Fonds de Concours		8 220,00 €
► Autofinancement (y compris le paiement de la TVA)		17 095,93 €
► DON de l'association les amis du Saint Jean des Arades		20 000,00 €
Total TTC		173 260,80 €

SOLTECHNIC
SOLTECHNIC GROUP

Le procès verbal de réception des travaux a été signé entre la commune et l'entreprise SOLTECHNIC le 27 juillet 2016, sans réserve.

Il est stipulé que la garantie décennale prend effet à la date de signature du procès verbal et que l'entreprise SOLTECHNIC restera responsable des travaux exécutés.



Photos des travaux de la Chapelle Saint Jean des Arades.

Les Projets d'investissements 2017

► Mise en sécurité de la traverse du village

Durant la semaine du 12 au 19 décembre dernier, certains d'entre vous ont pu « tester » un radar pédagogique placé à deux entrées du village direction le bourg.



Cet appareil, prêté gracieusement par le Département, avait pour but de faire ralentir les automobilistes et de leur faire prendre conscience de leur éventuel excès de vitesse et ce d'une manière « courtoise ».

Les riverains, les piétons, ou tout conducteur ont pu apprécier l'efficacité de cet appareil.

Depuis quelques années, les riverains ont constaté et se plaignent régulièrement de la vitesse excessive de certains véhicules lorsqu'ils traversent le cœur du village. A cause de cela, nous envisageons de faire des travaux pour la mise en sécurité du village au cours de l'année 2017.

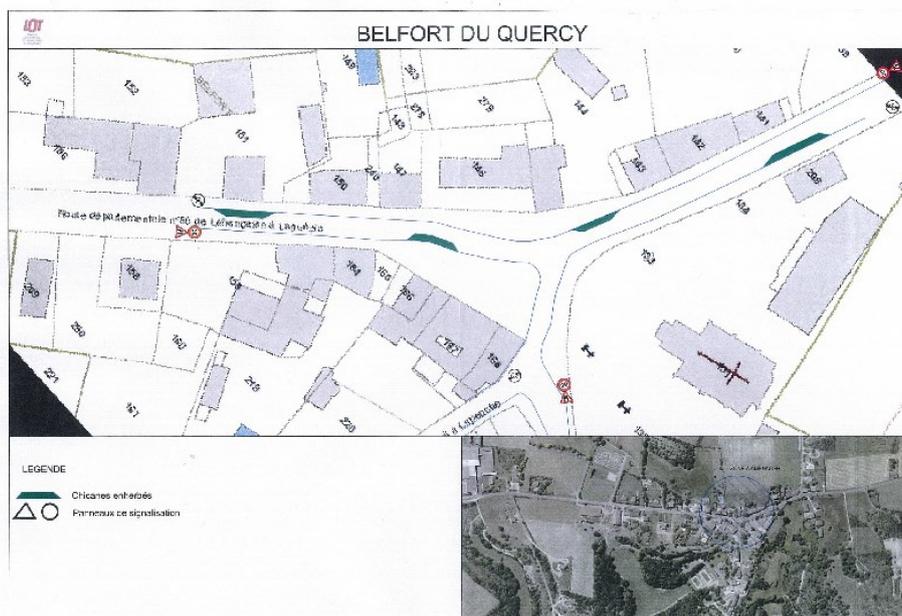
Ce projet vous a été présenté sur le précédent bulletin mais en 2016 cet investissement n'a pas été réalisé pour des raisons budgétaires. En effet, il était difficile de provisionner ces dépenses car nous n'avions pas encore les arrêtés d'attribution des subventions des travaux de réfection de la Chapelle Saint Jean des Arades.

Fin 2016, Claude VÉRINES, Maire et Francis FIGEAC, 1er Adjoint, ont rencontré en mairie Monsieur CABRI Benoît de la Direction des infrastructures et de l'Aménagement, pôle gestion et exploitation de la route, Département du Lot afin de réactualiser la précédente proposition.

Nous sommes à l'heure actuelle dans l'attente des documents afin de monter le projet.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2017 en section d'investissement.

Nous solliciterons des aides à divers organismes. (enveloppe parlementaire et amendes de police).



► Mise en sécurité de l'accès au toit de l'église de Saint Geniès

L'entreprise CESSAC intervient annuellement pour la vérification des cloches de l'église.

Lors de leur dernière intervention, l'entreprise nous a signalé des problèmes d'insécurité concernant l'accès. Nous sommes dans l'obligation de nous mettre aux normes avant la prochaine visite de contrôle.

A moindre coût l'entreprise CESSAC interviendra pour effectuer la mise en place de barreaux en cuivre scellés sur le mur pour monter à la hauteur de la cloche sans mettre d'échelle sur la toiture.

Montant du devis validé : 768,00 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2017 et les travaux seront réalisés courant du deuxième trimestre.

► Mise en place du projet d'aménagement de la maison du bourg

Par délibération n°2013-01-002 du 31/01/2013, les membres du conseil municipal ont validé une proposition d'achat pour une grange avec écurie, hangar attenant, une maison d'habitation, un pigeonnier en ruine, le tout sur une partie de terre constructible de 2 800 m².

Prix d'achat : 130 000 €

Emprunt contracté en 2013 - Montant : 130 000 € sur 10 ans à taux fixe.

Reste à rembourser jusqu'au 31 mars 2023 : 95 201 € (capital et intérêts).

La commission bâtiment a contacté le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL). Ils interviendront sur place le 1er février prochain afin de voir la faisabilité du projet et à quelles aides on peut prétendre.

La commission bâtiment, au vu des conseils du SDAIL orientera le projet soit pour une réhabilitation de la maison d'habitation ou pour une éventuelle location.



Maison et pigeonnier en ruine



Grange et hangar

Ingénierie publique locale

Le SDAIL

mode d'emploi

Le SDAIL : un accompagnement pour vos projets
Créé officiellement le 7 juillet 2014 entre les collectivités membres et le Département, le SDAIL est désormais au service des communes et des EPCI lotois pour les accompagner dans leurs projets.

Pourquoi le SDAIL ?
En mutualisant progressivement les besoins d'ingénierie sur l'ensemble du département, le SDAIL est une solution pour maintenir sur le territoire des savoir-faire diversifiés et expérimentés et continuer à offrir aux Lotois un service de proximité au meilleur rapport qualité/prix.

Comment le SDAIL vous accompagne ?

Avec des spécialistes à votre service...

Architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés... Grâce à la mise à disposition des services du Département, le SDAIL est capable de mobiliser des équipes pluridisciplinaires disposant d'une grande expérience tant dans la gestion d'opérations courantes que dans la réalisation de grands travaux.

... dans des domaines d'actions variés...

Qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou d'équipements publics, de gestion du domaine public ou de gestion foncière, d'entretien des patrimoines historiques, routiers, d'ouvrages d'art, ou bien encore de technologies de l'information et de la communication... le SDAIL est en mesure de vous accompagner.

... et à tous les niveaux

Aide technique, administrative, financière, conseil, expertise, suivi de travaux simples ou accompagnement complet, le SDAIL vous apporte une assistance sur mesure.

NB : Le SDAIL pourra évoluer pour permettre aux communautés de communes d'apporter également leurs savoir-faire dans ces domaines et bien d'autres, notamment celui de l'instruction des permis de construire, où les communes sont souvent démunies.

IOT
SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'AMÉNAGEMENT
ET D'INGÉNIERIE

L'école communale et le temps périscolaire

Pour les élèves de l'école de Belfort du Quercy cette fin d'année 2016 est placée sous le signe de la convivialité, du dépassement de soi, de la culture et de la préservation de l'environnement.

Pour commencer, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé au cross à Lalbenque le mercredi 7 décembre. Au total 260 enfants étaient présents. Un vrai parcours du combattant les attendait avec de la terre, des cailloux, du goudron et surtout des montées. Tous les élèves ont terminé avec succès leur course de 1 600 m pour les CE2, 1 800 m pour les CM1 et 2 000 m pour les CM2.

Recueil des impressions des enfants au lendemain de la course :

« Pour moi le cross c'était dur mais heureusement j'ai gagné. »

« Le cross c'était dur et bien parce que j'aime courir, il y avait des montées et des descentes. Les descentes penchaient beaucoup et les montées étaient très raides. »

« Pour moi le cross c'était bien parce que je suis content de mon résultat (10^{ème}) et aussi parce que je suis content d'avoir participé et aussi d'avoir fini le circuit (on a fait 1 600 m). »



MUSÉE
Champollion
FIGEAC Les Écritures du Monde

Après l'effort le réconfort ! Le lendemain les élèves ont visité le Musée Champollion à Figeac. Ils ont pu découvrir comment, il y a plus de 5 000 ans, l'écriture est venue aux hommes en plusieurs endroits du monde.



Le mot des enfants :

« Pour moi le musée Champollion c'était super parce que on a vu une momie. On a vu l'écriture chinoise. »



Musée Champollion



Centre de tri à Catus

Les élèves de CM1/CM2, travaillent depuis le début de l'année avec leurs professeurs sur la thématique de la gestion des déchets. Ils vont participer notamment à un projet artistique à ce sujet et sont allés découvrir le centre de tri situé à Catus le mercredi 14 décembre.

Pour terminer cette année dans la bonne humeur et la convivialité et récompenser tous les efforts fournis en classe par les élèves, les trois écoles du RPI se sont rassemblées vendredi 16 décembre pour assister au spectacle de Noël suivi du goûter de Noël offerts par la mairie de Mondoumerc.



Comme chaque année, notre personnel communal en charge de l'école composé de Roseline MANCHADO, Julie ROUMIGUIE et Rémi COLMAGRO prend en charge les enfants, tous les jours de 15 h 45 à 17 h afin de les faire participer à des activités périscolaires alternant activités manuelles, sportives et jeux collectifs.

Un programme, validé par les maires des trois communes du RPI est mis en place pour l'année scolaire, et les enfants, par petits groupes, se détendent lors de leurs activités favorites.

Ils ont également pu bénéficier de la participation d'intervenants extérieurs (cirque, chants en français et en anglais...) diversifiant ainsi le panel d'activités.



Réalizations des enfants - activités périscolaires



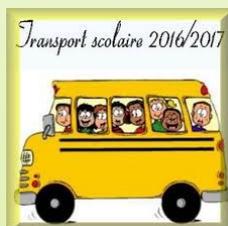
LE TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL :

La commune dispose d'un ramassage scolaire entièrement gratuit pour les familles.

Le bus, conduit par un agent municipal, vient chercher et ramène les enfants inscrits à leur domicile matin et soir.

Le matin, certains enfants sont ensuite pris en charge par le ramassage financé par le Département afin d'être acheminés vers les écoles de Montdoumerc et Fontanes.

Les inscriptions se font au sein du secrétariat de Mairie.



LA RESTAURATION SCOLAIRE :

La préparation et la livraison des repas sont assurées, cette année encore par la société Midi Restaureco qui nous fournit des repas élaborés, équilibrés et variés.

Tout le monde apprécie cette entreprise qui met un point d'honneur à faire travailler les producteurs locaux.

Tarif d'un repas enfant (pour l'année scolaire 2016/2017) :
3,60 €

Rappel : toute absence d'un enfant au restaurant scolaire doit être impérativement signalée auprès du personnel communal au 06.73.75.73.52.



Penser à
ne pas
oublier...

Festivités, Animations, Manifestations

Dates	Manifestations	Associations	Lieu
7 janvier	Assemblée Générale	Maison et Terroir	Salle des fêtes
15 janvier	Vœux à la population	Conseil Municipal	Salle des fêtes
20 janvier	Assemblée Générale (avec repas)	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
4 février	Soirée disco	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
4 mars	Banquet des chasseurs	Syndicat des chasseurs	Salle des fêtes
23 mars	Thé dansant	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
25 avril	Carnaval des écoles	APE du Léoure	Salle des fêtes
1er avril	Repas spectacle dansant	Comité des Fêtes	Salle des fêtes
10 juin	Fête de l'été	Maison et Terroir	Salle des fêtes
30 juin	Fête des écoles	APE du Léoure	Fontanes
4 juillet	Balade à la tombée du jour	Maison et Terroir	Place du Village
29 juillet	Soirée champêtre	Les Amis du St Jean	Place du St Jean
1 août	Balade à la tombée du jour	Maison et Terroir	Place du Village
13.14.15 août	<i>Fête du Melon</i>	<i>Comité des fêtes</i>	<i>Belfort du Quercy</i>
27 août	Fête de St Geniès	C des F St Geniès	Place de St Geniès
9 septembre	Balade du Patrimoine	Maison et Terroir	Belfort du Quercy
7 octobre	Concours de soupes	Maison et Terroir	Salle des fêtes
20 octobre	Belote	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
26 novembre	Loto	Les Genêts de Belfort	Salle des fêtes
3 décembre	Marché de Noël	Maison et Terroir	Salle des fêtes
9 décembre	Loto des écoles	APE du Léoure	Salle des fêtes Montdoumerc





Les Associations communales

► *Les Genêts de Belfort*

Un vent associatif s'insinue et souffle toujours sur notre association ; des départs, des arrivées maintiennent notre nombre d'adhérents constant à 142 membres.

Pour favoriser une dynamique, pour grandir, nous accueillons des adhérents de Belfort mais également des villages environnants. Notre devise "aller de l'avant", notre vision "nous sentir libres mais concernés", favoriser les échanges et la convivialité attire ; on se sent bien au sein de notre Asso !

A l'heure actuelle, quatre activités tournent à l'année ainsi que des manifestations à but lucratif ; c'est le socle de la vie des "Genêts de Belfort" avec ces rendez-vous incontournables :

- . **lundi après-midi** pour le patch
- . **mardi matin** rassemble les marcheurs
- . **vendredi après-midi**, les boulistes envahissent la cour de Mme Marconié
- . les actrices enchaînent mise en scène et répétitions théâtrales à leur convenance.

Certaines manifestations ont une rentabilité incertaine (bal, concours de belote), d'autres rencontrent un vif succès. Nous remercions tous les adhérents, tous les donateurs, toutes les personnes qui ont répondu en masse à notre LOTO annuel.

Adhérer aux "Genêts de Belfort" ce n'est pas juste un acte pour vivre des rencontres et des échanges, mais c'est aussi un acte participatif pour FAIRE VIVRE l'association.

Nous faisons ensemble, enfin nous y travaillons... et nous aurons l'occasion de vous en parler lors de l'Assemblée Générale qui clôturera l'activité 2016. Notre AG est programmée vendredi 20 janvier 2017 à 10 h 00 ; elle sera suivie d'un repas emblématique de cette saison hivernale "Le pot au feu".

Le programme des festivités 2017 vous sera communiqué ultérieurement.

**Nous vous avons donné l'envie d'adhérer, prenez contact directement avec nous...
Avec grand plaisir de vous accueillir !**

Quand Noël s'approche, quand Noël s'en vient, tout se prépare à grandes précautions, et pas de retard au fond des cuisines pour notre repas festif qui a eu lieu le 09 décembre 2016.

L'occasion nous est ainsi donnée de présenter à l'ensemble des membres de l'association, aux habitants de Belfort du Quercy et à leurs proches tous nos vœux de BONHEUR.

Les Genêts de Belfort



courriel : lesgenetsdebelfort@gmail.com

Tél : 06 82 71 41 88 (André Darve)
06 19 68 85 25 (Maguy Langle)



► Maison et Terroir



Les membres de l'association se joignent à moi pour vous remercier pour votre participation très appréciée lors de nos manifestations. Celles-ci ont, en effet, comme les années précédentes, connu un très vif succès. En Août, nous avons innové avec la Balade au lever du jour, balade idéale pour nos amis photographes. Plusieurs sorties de ce type seront prévues durant l'été 2017.



Balade du patrimoine du 10/09/2016



Balade du 05/07/2016



Préparation du chemin lieu-dit Léoure



Concours de soupes du 08/10/2016



Marché de Noël du 04/12/2016

Lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra le **Samedi 7 Janvier 2017**, nous proposerons les activités suivantes pour l'année à venir :

Samedi 10 Juin : Fête de l'été

Mardi 4 Juillet : Balade à la tombée du jour

Mardi 1 Août : Balade à la tombée du jour

Samedi 9 Septembre : Balade du Patrimoine

Samedi 7 Octobre : Concours de soupes

Dimanche 3 Décembre : Marché de Noël

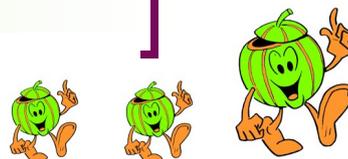
N'hésitez pas à nous rejoindre !

(Contact : Président : Marc DEBONDUE 05.65.21.14.93 ou Trésorière : Yvette ALLART 05.65.31.64.86)
e-mail : maisonterroir@hotmail.fr – Site internet : www.maison-terroir.sitew.com

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et une très bonne année 2017

Le Président
Marc DEBONDUE

► Comité des fêtes



Les membres du comité des fêtes se joignent à moi pour remercier toutes les personnes qui au cours de l'année veillent, de près comme de loin, au bon déroulement des festivités, de par leur investissement, leur soutien moral ou leur présence.

La soirée dansante animée par « LE PYRAMIX » en février connaît toujours un grand succès, elle sera donc reconduite cette année.

De plus, vous avez été nombreux à répondre présents pour le repas dansant animé par les « 2 Enchanteurs » le 30 avril dernier. Nous vous donnons donc rendez vous le **Samedi 1^{er} Avril 2017** pour revivre une soirée conviviale et festive, toujours en compagnie des « 2 Enchanteurs ».

Cependant, il est dommage que les concours de belote, qu'ils soient organisés le vendredi, le samedi soir ou le dimanche après midi ne rassemblent pas suffisamment de joueurs pour pouvoir être maintenus.

La fête votive 2016, malgré un temps plutôt clément, n'a pas eu la réussite tant attendue, les soirées des 13 et 14 août ayant été peu fréquentées. Pour 2017 nous partirons donc sur une fête moins importante avec seulement deux soirées : une soirée disco le 14 Août après le marché gourmand et une soirée musette le 15 Août avec feu d'artifice, repas champêtre, vide grenier, etc

Nous adressons à chacun nos meilleurs vœux pour cette année 2017 et espérons vous retrouver nombreux lors nos manifestations à venir.

La présidente, Conté Adeline

► Association des parents d'élèves du Léoure

Cette association, à but non lucratif, reposant sur le bénévolat des enseignants et des parents, vise à soutenir les actions pédagogiques de nos trois écoles, en alimentant les coopératives scolaires, en payant les déplacements en car pour les sorties pédagogiques, ainsi que les fournitures de tous nos enfants.

Cette année, 4 animations vont ou ont été organisées :

Au 1^{er} trimestre : un marché de Noël, à Montdoumerc, le **27 novembre 2016**,

le loto, à Montdoumerc, le **10 décembre 2016**,

Au 2^{ème} trimestre : le carnaval, à Belfort, le **25 mars 2017**,

Au 3^{ème} trimestre : la fête des écoles, à Fontanes, le **30 juin 2017**.



Nous vous attendons nombreux pour faire la fête et passer une bonne soirée dans la joie et la bonne humeur.

L'équipe vous attend nombreux pour aider au mieux les écoles de nos enfants.

Présidente : Mme CASTELNAU Dorothée – 06.23.87.72.44

Trésorière : Mme MARTY Caroline – 06.70.36.65.19

Trésorière Adjointe : Mme ROUMIGUIÉ Julie – 06.37.56.78.29

Secrétaire : Mme MARTY Christelle – 06.16.18.16.76

Secrétaire adjointe : Mme MOUNOU Katia – 06.82.99.75.30

Nous profitons de ce journal pour remercier tous les bénévoles, qu'ils soient enseignants, parents d'élèves ou bien ami qui, dans l'ombre, assurent toutes ces manifestations car sans eux, rien ne serait possible.



Le bureau de l'APE.



► Sunny et Compagnie

Nous sommes heureux, au travers de l'Édition annuelle du bulletin municipal, de vous remercier d'Être venus à notre rencontre et d'avoir aussi gentiment accueilli les activités de l'association sur la commune en 2016.

Nos objectifs visent à transmettre des solutions, partager des expériences, pour comprendre les lois de la nature, vivre en accord avec soi-même, comprendre les mots des maux et aimer la beauté de la création.

L'association militante et écologique, est présente sur les salons bien-être, foires bio du territoire et certains marchés locaux. Notre présence dans des lieux variés a permis beaucoup de rencontres et de partages. C'est formidable de relayer ainsi chacun peut trouver sa voix et se prendre en main. **Qu'il y a une solution pour chacun de nous pour être bien.**

Les **journées OASIS en famille** et les **soirées autour de la parentalité**, ont été très appréciées. Nous avons partagés des moments très agréables et nos enfants se sont bien amusés à planter les graines, les arbustes et créer l'épouvantail, les jardinières en palettes, les cadres photos, les animaux en laine cardée, des hôtels à coccinelles...



Notre proposition d'ouvrir un **Bar à JUS / Salon de Thé / Epicerie naturelle** sur la commune en 2016 n'a pas été retenue par la municipalité en place. L'idée trotte toujours...

Les cours de **Danse COUNTRY pour tous**, ont lieu en la salle des fêtes du village, de 18 à 21h, tous les lundis soirs (*hors vacances scolaires). Sylvie notre professeur s'adapte à nos niveaux respectifs et aussi à nos humeurs ☺ un bon moment quotidien à partager entre copains comme en famille. L'activité se poursuivra sûrement prochainement sur une commune voisine 82.

Le **YOGA pour enfants** pourrait être proposé dans la salle au dessus de la mairie, si d'autres enfants nous rejoignent. On nous demande également du **Yoga pour adulte**, alors si vous aussi, êtes intéressés merci de nous contacter.

Il a aussi été question du développement d'un **projet de lieu d'accueil et de partage pour petits et grands** avec divers ateliers enfants, parents/enfants, amis des parents. Nous avons répondu à un appel à projet du REAPP. Leur retour est positif mais la réponse très tardive (nov. 2016) a démotivé l'équipe. Difficile ainsi de proposer des ateliers à prix accessibles à tous.



La Caf nous propose également de développer un espace de vie sociale, il serait sûrement bon de nous unir tous ensemble pour développer le cœur de Belfort. Merci, grâce à vous tous, **le p'tit colibri** grandit pas à pas..

L'OASIS Nature prend forme et l'expérimentation de technique de culture se poursuit. Après la plantation d'arbres comestibles, la création de buttes afin d'accueillir un jardin permacole, nous commençons un jardin mandala de plantes aromatiques et médicinales. Le but étant de cultiver autrement, intervenir le moins possible, observer et encourager ce qui se fait naturellement.. surtout ne pas nuire. Les animaux de la petite ferme enrichissent naturellement le sol et animent ce petit coin aux couleurs naturelles du Causse.

Nos Compagnons les animaux sont aussi au cœur de nos objectifs, c'est pourquoi afin de vous garantir quiétude de vie ensemble, nous vous proposons **l'accueil en famille** ponctuellement, de vos 2 et 4 pattes.

Le manque de participants à certaines activités, nous oblige à affiner notre proposition. Nous aurons besoin de renfort pour pérenniser certains ateliers. Amoureux de la nature, rejoignez nous !

Contactez nous via le 06 27 84 92 54 ou sur sunnyetcompagnie@live.fr

Heureuse Année 2017 à tous, profitez bien de chaque petit instant magique ☺



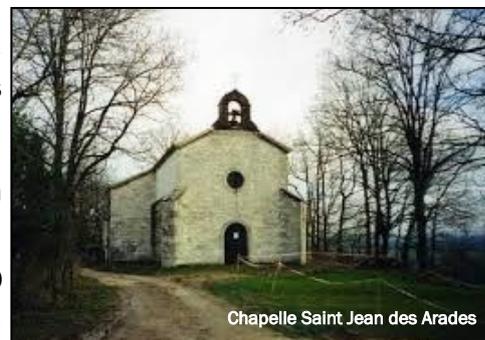
► *Les Amis du Saint Jean des Arades*

Le chantier de la pose de 53 micropieux par l'entreprise SOLTECHNIC tout autour de la chapelle à des profondeurs allant de 8 à 14 mètres ainsi que la création des fondations inexistantes à l'origine a été réalisé en mai et juin 2016.

Le suivi du chantier nous a permis de constater l'importance et la qualité des travaux ce qui nous fait penser que nous sommes désormais tranquilles pour le gros œuvre.

Merci à la municipalité pour la recherche de subventions et son appui auprès des Amis de Saint Jean des Arades.

L'association elle-même a contribué pour la somme de 20 000 euros à ce chantier, donc merci aux généreux donateurs et en fin d'année nous pourrons faire le point exact sur le financement.



Le samedi 25 juillet, le repas traditionnel devant la chapelle a eu lieu avec la présence de Mme Catherine MARLAS - Conseillère Départementale et Présidente du Parc Naturel des Causses du Quercy, Mr Jacques POUGET - Maire de Lalbenque et Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque - Limogne, Mr Raymond LACAN - ancien Maire de Belfort, Mr Alain VIET - ancien Maire de Belfort, Mr Claude VÉRINES - Maire de Belfort, Mrs Jacques ALAUX et Pierre BOISSEL - anciens Présidents de la caisse locale du Crédit Agricole. Merci à ces autorités en espérant qu'elles pourront nous apporter toujours leur aide dans les années à venir.

La pluie s'est invitée au début du repas et a perturbé les organisateurs mais c'était sans compter sur la gentillesse des convives qui ont accepté de bonne grâce, avec le sourire et humour la désorganisation pour rester jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Merci à vous tous qui nous accompagnez dans notre sauvetage et à bientôt sinon à la prochaine soirée champêtre fixée au samedi 29 juillet 2017.

Le bureau des « Amis de Saint Jean des Arades ».

► *Comité des fêtes de Saint Geniès et de la Millau*

Le 28 août 2016, sur la place des Amis du Lemboulas, s'est déroulée la fête de Saint-Geniès où après la messe de 10h et l'apéritif, se sont rassemblées plus de 30 équipes doublette pour le concours de pétanque.

Le soir venu, près de 240 repas ont été servis. Une soirée dansante avec l'orchestre « Les Copains du Musette » et la légendaire bataille de confettis ont clôturé la fête.

Nous remercions encore l'accueil et la générosité des habitants pour leur participation aux bouquets.

Le comité vous souhaite le meilleur pour l'année 2017 et vous donne rendez-vous, le Dimanche 27 Août 2017 sur la même place...

Amicalement, le comité,



Le recensement de la population



RECENSEMENT
de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr



& votre commune

Deux agents recenseurs circulent sur la commune pendant la période définie pour le recensement.

Ils sont munis d'une carte officielle signée par Monsieur le Maire.

Nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil !

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



AVANT LA COLLECTE



PENDANT LA COLLECTE



APRÈS LA COLLECTE



Les Elections

Présidentielles	1 ^{er} tour : 23 avril 2017 2 nd tour : 7 mai 2017	Durée du mandat : 5 ans
Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017 2 nd tour : 18 juin 2017	Durée du mandat : 5 ans

► Les Elections Présidentielles

L'élection présidentielle française de 2017 aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai.

Cette élection visera à élire le président de la République française pour un mandat de cinq ans.



Il s'agira de la onzième élection présidentielle de la Cinquième République et de la dixième au suffrage universel direct.

Pour la première fois sous la V^e République, le président sortant (François Hollande) ne se représente pas après un premier mandat complet.

► Les Elections Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Ils sont élus selon le scrutin uninominal majoritaire à deux tours dans chaque circonscription.

Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Si aucun des candidats ne satisfait ces conditions, un second tour est organisé pour lequel ne peuvent se maintenir que les candidats du premier tour ayant réuni au moins 12,5 % des électeurs inscrits. Si cette exigence est satisfaite par aucun ou un seul candidat, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages peuvent se présenter à ce second tour.



Au second tour, est élu le candidat qui arrive en tête.



► Refonte des listes électorales

Le ministère de l'intérieur nous a informé qu'au terme de la révision des listes électorales 2016-2017, il y aurait une refonte des listes électorales.

La REFONTE consiste en une simple remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro suivant cet ordre.

Il s'agit donc d'une simple opération matérielle qui conduira parallèlement à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs.

► Vote par procuration



Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour de l'élection (ou d'un référendum), de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

⇒ Qui peut recevoir une procuration ?

La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre maximum de procurations.

- Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement.
- Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

⇒ Déroulement du vote :

Le *mandataire* ne reçoit aucun document.

C'est le *mandant* qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote **du mandant**, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.



L'Etat Civil 2016

NAISSANCES

- Samia SABATIÉ - 11 avril,
- Léo CAZELLES - 19 juin,
- Romane ZENON - 20 septembre.



DECES

- Geneviève DE MERIC DE BELLEFON épouse CHASSIN DU GUERNY - 22 mai,
- Danuta BANKA épouse OLBER - 17 juin,
- Odette BAILLOC épouse LACAZOTTE - 13 octobre,
- Paulette LAFFON épouse SARRUT - 20 novembre,
- Aimé CLAVEL - 1er décembre,
- Maurice LASSON - 4 décembre,
- Marie-Thérèse CUBAYNES épouse CAGNAC - 20 décembre,



MARIAGES

- Rémi ROUMIGUÏÉ
et Cécile PERIÉ



Ils ont eu un lien avec Belfort et nous ont aussi quitté :

Henri PERIÉ, Marie SABATIÉ, Marie BARTHE, Fernande CARRIÈRES veuve BELLET, LINON Odette, Zoé BOISSET, Germaine CLAVEL, Raymond GALINIER, Denise BESSEDE



Signature du Pacs en Mairie : c'est pour quand ?

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) sera transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017.

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI ème siècle publiée au Journal Officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Un décret (non publié à ce jour) doit néanmoins encore préciser les modalités d'application de cette nouvelle procédure.

En attendant la mise en place de ce changement, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant toujours :

- soit au tribunal d'instance compétent (lieu de leur résidence commune),
- Soit à un notaire.

Texte de référence :

Loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI ème siècle.



LANCLEMENT PAR LE GOUVERNEMENT D'UN SITE DE DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE 100% GRATUITS

Ce site a donc été lancé pour simplifier les démarches en redirigeant facilement les internautes vers les 2 sites officiels permettant aux français nés sur le territoire et ceux nés à l'étranger de faire une demande d'acte de naissance en ligne. Le lien est disponible depuis le site internet de la commune **belfortduquercy.fr**

Onglet : vie pratique ⇒ formulaires en ligne.

Octobre 2015

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

en route vers le zéro phyto

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte interdit au 1^{er} JANVIER 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
Moins de pesticides, c'est meilleur pour la santé et l'environnement.

Les espaces concernés par l'interdiction des pesticides

ESPACES VERTS

FORÊTS

PROMENADES OUVERTES AU PUBLIC

VOIRIES
sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité

Les produits qui restent autorisés

produits de **BIOCONTRÔLE**

produits qualifiés à **FAIBLE RISQUE**

produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'**AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Comment faire ?

BÉNÉFICIEZ D'UN APPUI TECHNIQUE

en inscrivant votre commune à une charte régionale d'accompagnement vers le zéro pesticide

INTÉGREZ EN AMONT DES PROJETS

d'aménagement ou de réorganisation des principes de gestion écologique sans pesticides

www.ecophytozna-pro.fr

SOLLICITEZ UN APPUI FINANCIER

des agences de l'eau et regroupez-vous avec des communes voisines pour mutualiser les coûts

www.lesagencesdeleau.fr

CONTACTEZ

le Centre national de la fonction publique territoriale pour tout savoir sur les formations zéro phyto disponibles pour vos agents

www.cnfpt.fr

COMMUNIQUEZ AUPRÈS DES HABITANTS

pour qu'ils acceptent mieux la présence de flore spontanée en ville et les nouvelles pratiques de gestion de la végétation par les services municipaux. Pour vous aider, consultez la boîte à outils Acceptaflora

www.ecophytozna-pro.fr

Terre saine
Communes sans pesticides

'Et si vous candidatiez au label ?

Le label national Terre saine, qui ont arrêté l'usage des pesticides et des antimousses sur les trottoirs depuis au moins un an. pense les collectivités territoriales

Pour tout savoir sur le label et télécharger le formulaire, rendez-vous sur
www.ecophytozna-pro.fr

Rubriques Label Terre saine - Accès au formulaire

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE LA FORÊT

www.developpement-durable.gouv.fr
France Écologie Énergie
ecologieEnergie

Infographie réalisée par le Ministère du développement durable - DICOM-DGAL/NF/15125 - Octobre 2015

LES PESTICIDES INTERDITS DANS LES ESPACES VERTS EN 2017 ET LES JARDINS EN 2019

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée Nationale adopte la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État pour les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.

Une dérogation est autorisée pour l'entretien des cimetières.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.



► Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle portant sur le phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols pour l'année 2015

RISQUES ET PRÉVENTION SÉCHERESSE



RECENSEMENT
DES DOMMAGES

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT
DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel en date du 22 novembre 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, pour notre commune, en raison de la sécheresse et de la réhydratation des sols du 1er avril 2015 au 30 septembre 2015, est paru au journal officiel du 27 décembre 2016.

Les administrés concernés par ce sinistre disposaient seulement d'un délai de 10 jours à compter de sa date de publication pour déposer une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance en vue d'une indemnisation.

Une demande pour la période du 1er mai 2016 au 30 septembre 2016 a été faite auprès de la Préfecture du Lot en date du 17 octobre dernier.

L'appellation « catastrophe naturelle » est issue de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée et ne concerne que les phénomènes de sécheresse/réhydratation des sols, d'une gravité exceptionnelle, et ayant causé des dommages importants et non assurables, essentiellement aux constructions couvertes. Les murs de soutènement, les terrasses, les piscines, les terrains nus, la voirie en sont par conséquent exclus.

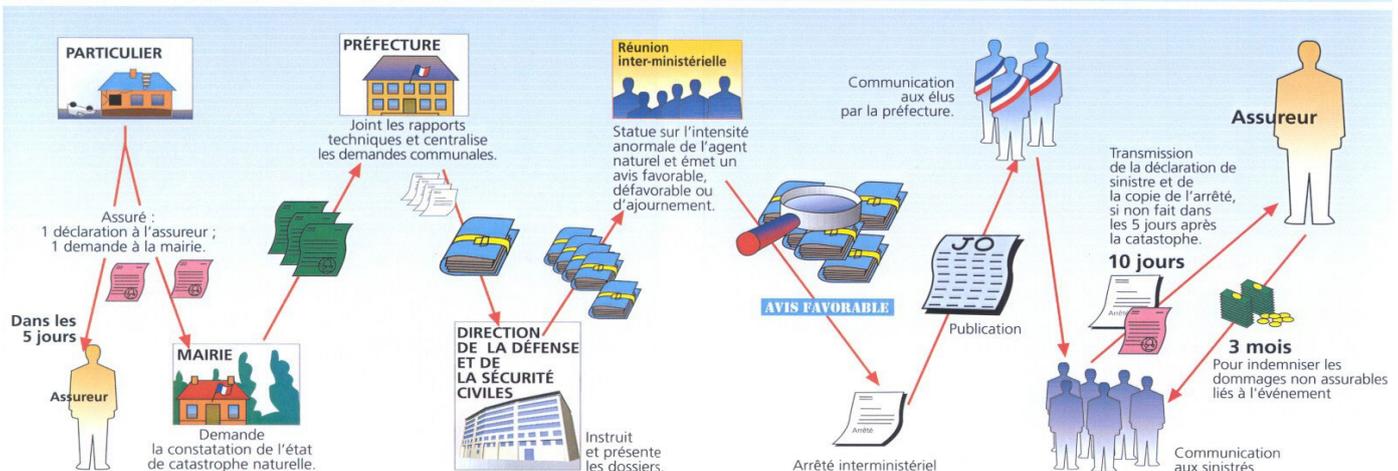
En application de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, et sur la base de la vérification de la présence d'argile sur tout ou partie du territoire de notre commune, notre demande a été communiquée au Ministre de l'Intérieur qui statuera après avis d'une commission interministérielle.

N'hésitez pas à venir vous manifester en Mairie si vous êtes concernés pour la sécheresse 2016 !

LA GARANTIE CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES



Schéma de la procédure d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles



► Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à la réorganisation des périmètres et des compétences des intercommunalités, conséquence de la Loi NOTRe, le SPANC du Parc naturel régional des Causses du Quercy a été dissous au 31 décembre 2016.

Dorénavant cette compétence est exercée par les communautés de communes en régie.

Voici les tarifs applicables au 1er janvier 2017 :

- **Pour les installations neuves ou à réhabiliter :**
 - Examen préalable à la conception : 80 €,
 - Vérification de la bonne exécution des travaux : 80 €,
 - Visite complémentaire ou contre visite : 80 €.
- **Pour les installations existantes :**
 - Contrôle de fonctionnement et d'entretien : 80 €,
 - Visite complémentaire ou contre visite : 80 €.
- **Interventions spécifiques non obligatoires :**
 - Localisation d'ouvrages à l'aide d'un détecteur : 80 €,
 - Mesure ponctuelle du niveau de boues : 15 €.
- **Pénalités financières :**
 - Obstacle à l'accomplissement d'un service public (refus de visite) : 160 €,
 - Absence non justifiée à une visite : 15 €.

Secrétariat situé à la maison communautaire :

Contact : spanc.ccpll@orange.fr
05.65.24.60.43.

Lundi : 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h30
Jeudi : 13h30 à 17h

► Une journée citoyenne avec les associations



Le 13 octobre dernier, les associations du village qui occupent la salle des fêtes pour diverses manifestations qu'elles organisent tout au long de l'année, ont été conviées à une action citoyenne. Objectif commun : le nettoyage des tables et des chaises.

Une première à Belfort !

Un moment d'échanges très apprécié de tous les membres présents. Un grand merci à tous les volontaires.
A renouveler ultérieurement pour de nouvelles actions !





**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS
LE LOT GAGNANT!**

Trier, c'est bien...
Jeter moins, c'est encore mieux !

Au même titre que pour le tri et le recyclage, le SYDED est engagé dans la réduction des déchets depuis de nombreuses années : promotion du compostage, autocollants stop-pub, animations pédagogiques...

Deux fois moins de déchets dans le bac marron/gris ? Un objectif réaliste !

Avec des gestes simples, quelques habitudes modifiées, pratiquement la moitié de notre bac marron/gris peut faire l'objet d'actions de réduction.

Et les bénéfices ne se verront pas que dans nos poubelles, mais aussi dans nos factures !

Des solutions simples pour devenir un **consom'acteur**.

En moyenne sur l'année, voici ce qu'un lotois pourrait jeter.



Chaque geste compte !



Eco-emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et recyclage des emballages ménagers mis en place dans le cadre de la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**.

Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages s'inscrit dans une démarche générale au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de permettre aux entreprises adhérentes d'assurer leur obligation liée à la REP et de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif à un coût optimisé. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 67% des emballages ménagers sont recyclés. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs - entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage.

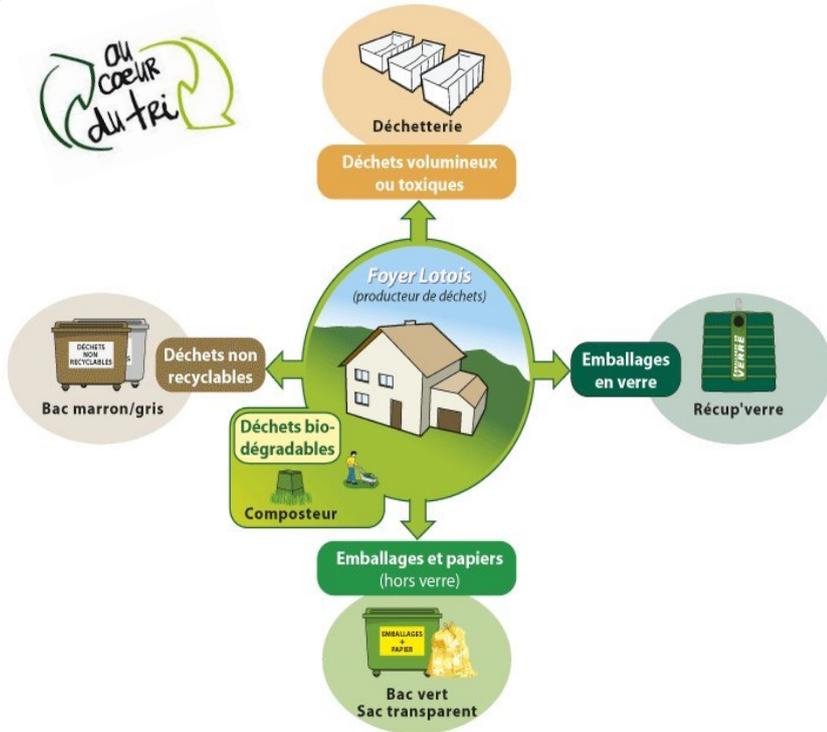
Que signifie le point vert ?

Apposé sur 95% des emballages, le Point Vert signifie que l'entreprise qui met sur le marché un produit verse une contribution financière à Eco-Emballages pour financer le dispositif de collecte sélective, de tri et de recyclage.



Grâce à l'engagement de plus de 49 000 entreprises adhérentes à Eco-Emballages, 5,3 milliards d'euros ont été investis depuis 1993 pour développer le recyclage des emballages ménagers en France et participer ainsi à la transition vers une économie circulaire.

Eco-Emballages a créé l'Info-tri, des consignes de tri claires que les marques relaient sur leurs emballages pour aider les consommateurs à faire le bon geste.



Le système Lotois !

Pour se débarrasser de leurs déchets en tenant compte de leur nature, les habitants du Lot ont tous à leur disposition un système constitué de plusieurs conteneurs et équipements. Ce système a le mérite d'être homogène sur l'ensemble du département par son code couleur et par les consignes de tri à respecter.

En utilisant correctement ces équipements, les usagers participent à la valorisation maximale de leurs déchets, dans le respect de l'environnement.

Le compostage individuel

Environ 20% des déchets de la poubelle marron sont d'origine organique, donc biodégradables (les épluchures, les restes de repas...). Pour ceux qui ont un jardin, le compostage *individuel* (appelé aussi *domestique*) est un moyen simple pour réduire les quantités de déchets. La diminution peut aller jusqu'à 45 kg par habitant et par an. De plus, cela permet à tout un chacun de produire facilement son propre amendement (compost) pour son potager. En faisant le choix du compostage, vous faites d'une pierre deux coups : vous remplissez moins vite vos poubelles et vous faites du bien à votre jardin !

Plus de 20 000 composteurs distribués !

Cette opération de distribution est poursuivie depuis 2002. Son succès ne se dément pas et c'est tant mieux. A ce jour, 22% des foyers ont fait cet acquisition pour valoriser sur place leurs déchets de cuisine et, en partie, ceux issus du jardin. Certains le font souvent en complément du compostage en tas. L'impact estimé en termes de réduction de déchets est de plus de 2 700 tonnes sur une année. Compte tenu du fort caractère rural de notre territoire, ce taux d'équipement pourrait encore bien augmenter. Alors, quand pourrons-nous vous annoncer que chaque jardin possède son composteur ?

L'opération continue, passez votre commande !

Bon de commande kit compostage individuel

Conditions d'acquisition : un seul kit par foyer, résider dans le Lot ou sur les communes aveyronnaises suivantes : Asprières, Capdenac-Gare, Causse-et-Diège, Salvagnac-Cajarc et Sonnac.

Mode de paiement : uniquement par chèque

Le kit compostage individuel est composé d'un composteur de 320 l (à monter soi-même), d'un seau de 10 l et d'un guide du compostage domestique, le tout accompagné de deux poubelles de 50 l pour le tri des emballages recyclables.

NOM, Prénom : Commune :

Livraison sur la déchetterie de :

Délai de livraison : environ 4 semaines (votre chèque ne sera encaissé qu'à partir du jour de livraison)

Pour être informé(e) de la livraison, indiquez impérativement votre numéro de téléphone :

Envoyer un chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public accompagné de ce coupon, sous enveloppe timbrée, au SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS.

A le ... / ... / Signature :





L'homme doit sa survie au fonctionnement de plusieurs **organes vitaux**. L'arrêt d'une fonction vitale conduit inéluctablement à la mort, (cela même si des mesures médicales sont prises). Bien qu'il ne s'agisse pas du seul, le **cœur** est considéré comme l'organe vital le plus important. Le plus souvent, on l'assimile même au moteur du corps humain. Dans son activité, l'**organe cardiaque** émet des petits bruits comparables à ceux d'un moteur en fonctionnement. Actuellement, la mort clinique est définie comme l'inexistence d'une **activité cardiaque**.

Un **arrêt cardiaque** survient assez souvent dans une situation d'urgence. Il peut être causé par une maladie ou bien un accident. En présence de ce type de cas, il est nécessaire de pratiquer les gestes de **Réanimation Cardio-Pulmonaire** (RCP). Ces mouvements peuvent se pratiquer à mains nues, mais l'usage de matériel est indispensable dans certains cas. L'exécution d'une RCP implique parfois l'utilisation de **défibrillateur**, de cardio-pompe, un **masque bouche-à-bouche** ou d'inhalation. Dans les minutes qui suivent un arrêt du travail du cœur, il est impératif de pratiquer un sauvetage cardiaque afin de pouvoir sauver la personne qui en est victime.

Les sapeurs pompiers de Montpezat-de-Quercy peuvent organiser des soirées de démonstration d'utilisation du défibrillateur aux administrés de la Commune. Si vous êtes intéressés merci de venir vous manifester au secrétariat de Mairie.

Nous ferons le nécessaire pour organiser une rencontre.

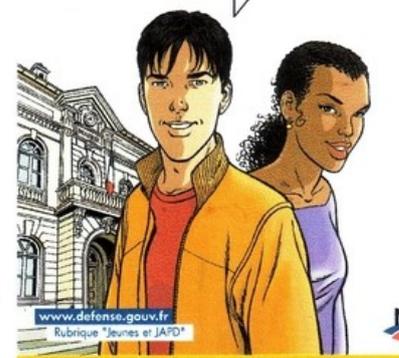


OBJECTIF CITOYEN



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des DROITS

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> - pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...) - pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) - pour l'inscription d'office sur les listes électorales

CARTE NATIONALE D'IDENTITE



La validité de la carte d'identité
 passe à 15 ans.

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans **uniquement** pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la **prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique**. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage :	
Andorre	Monténégro
Bulgarie	République tchèque
Croatie	Saint-Martin
Grèce	Serbie
Hongrie	Slovénie
Lettonie	Suisse
Malte	Tunisie <i>(uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme)</i>
Monaco	Turquie

Jean de Michel
Créations

09.72.89.16.20

06.62.77.93.14

www.jdm-creations.fr

contact@jdm-creations.fr



Nouveau service à Belfort !

Retouches et sur mesure,
Robe de mariée, cocktail, costumes
(Homme, femme, enfant)

N'hésitez pas à vous rendre sur le site pour découvrir les créations

**NUMÉROS
D'URGENCE**



Les photographes sont utilisés sous le support d'urgence sur www.112.eu

**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE
N'EST PAS
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

NUMÉROS UTILES

chaque geste compte !



MAIRIE de Belfort du Quercy

05.65.31.60.58.

Agence Postale Communale

05.65.31.60.58.

Restaurant Scolaire et périscolaire

06.73.75.73.52.

École Communale

05.65.31.74.20.

Gendarmerie de Lalbenque

05.65.31.60.17.

Accueil sans abri	115
Centre anti poison	05.61.49.33.33.
Perception de Lalbenque	05.65.31.60.31.
Préfecture du Lot	05.65.23.10.00.
Direction Départementale du Territoire	05.65.20.43.10.
SAUR urgence 24h/24h	05.81.91.35.07.
Service Technique France Télécom	39.01.
Horloge parlante	08.99.88.10.10.
Centre hospitalier de Cahors	05.65.20.50.50.
Pharmacie de garde	32.37.
Déchetterie de Lalbenque	05.65.20.17.46.
Maison communautaire CCPLL	05.65.24.22.50.

La commune de **BELFORT DU QUERCY**
met à jour son site internet réguliè-
rement, n'hésitez à le consulter

www.belfortduquercy.fr



L'équipe Municipale vous souhaite
une merveilleuse année,
qu'elle vous apporte tout
ce dont vous rêvez !



11200000